

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2016
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

(Code général des collectivités territoriales, article L. 2121-25)

Présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire

Le lundi huit février deux mille seize, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué par lettre adressée au domicile de chacun de ses membres le premier février deux mille seize, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, Sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOË, Chantal GRANDIÈRE, Danielle JACOVIAC, Béatrice MOTTIER, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Jacques PHELIPPOT, Pascal HUON, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Sophie DIRSON, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
- Didier PILLON, adjoint, par Béatrice MOTTIER, adjointe,
- Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, conseiller municipal, par Stéphanie HIBON-ARTHUIS, conseillère municipale,
- Anita ROBINEAU, conseillère municipale, par Philippe HABAULT, adjoint,
- Bruno MAURIN, conseiller municipal, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal, par Chantal GRANDIÈRE, adjointe,
- Dorothee MARTIN, conseillère municipale, par Samia SOULTANI-VIGNERON, adjointe,
- Anane BOUBERKA, conseillère municipale, par Alexandre LANOË, adjoint,
- Claude GOURVIL, conseiller municipal, par Georges POIRIER, conseiller municipal,
- Pascale CUPIF, conseillère municipale, par Jean-Christophe BOYER, conseiller municipal.

Sid-Ali HAMADAÏNE, conseiller municipal, arrive en séance à 19 h 10,
Alain GUINOISEAU, conseiller municipal, arrive en séance à 19 h 30.

Jamal HASNAOUI et Georges POIRIER sont élus secrétaires.

S 467 - VQ - 1 - PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Le projet éducatif local (PEL) est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions auprès des partenaires du projet éducatif local.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Aurélien Guillot).

S 467 - VQ - 2 - RÈGLEMENT DES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Le règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux annexé à la présente délibération est approuvé.

Le règlement prendra effet à compter du 1er avril 2016.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre des évolutions impliquées par le nouveau règlement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - VQ - 3 - RÈGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) MUNICIPAUX

Le règlement de fonctionnement des temps d'accueils péri et extrascolaires annexé à la délibération est approuvé.

Il prendra effet à compter du 1er avril 2016.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre des évolutions impliquées par le nouveau règlement.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Jean-Christophe Gruau).

S 467 - VQ - 4 - PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CCSTI) DE LAVAL POUR L'INITIATION À LA PROGRAMMATION INFORMATIQUE ET ROBOTIQUE DE JEUNES DE 8 À 18 ANS

Le partenariat avec l'association Centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) de Laval est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec le CCSTI de Laval, ainsi que tout document utile à la mise en place de ce partenariat.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - VQ - 5 - SUBVENTION D'AIDE À L'EMPLOI POUR L'ASSOCIATION LAVAL BOURNY TENNIS DE TABLE

Une subvention annuelle d'un montant de 2 400 € est attribuée au titre du dispositif de pérennisation de l'aide à l'emploi-tremplin, pour trois années consécutives à partir de 2016, à l'association Laval Bourny Tennis de Table.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat tripartite entre la ville de Laval, la région des Pays de la Loire et l'association Laval Bourny Tennis de Table.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe Gruau).

S 467 - VQ - 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE DE L'ÉCHAPPÉE DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE GERMAINE TILLION

Une subvention d'un montant de 3 464 € est attribuée à l'association du Théâtre de l'Échappée, dans le cadre d'un partenariat portant sur la valorisation du parcours de Germaine Tillion.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la convention liant la ville au Théâtre de l'Échappée, portant partenariat et attribution de subvention.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe Gruau).

S 467 - VQ - 7 - REMBOURSEMENT DE LA CARTE ANIMATION SPORTS ET LOISIRS ACQUISE POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DES MAISONS DE QUARTIER

Sur demande des acquéreurs, la carte d'animation sports et loisirs est remboursée à son prix d'achat.

La date limite de demande de remboursement est fixée au 31 mars 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - VQ - 8 - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016 / 2018 AVEC L'ASSOCIATION « LES MOTARDS ONT DU COEUR 53 »

La convention triennale d'objectifs et de moyens 2016 / 2018 avec l'association Les motards ont du cœur 53 est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec l'association Les motards ont du cœur, ainsi que tout avenant éventuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - AD - 1 - DÉROGATION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU REPOS DOMINICAL DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Le conseil municipal émet un avis favorable à la suppression du repos dominical à la bibliothèque de Laval.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Aurélien Guillot).

S 467 - AD - 2 - PROGRAMME DES MANIFESTATIONS RELATIVES AU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS LABELLISÉS « CENTENAIRE » POUR 2016

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter le label « Centenaire » pour les manifestations programmées dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre mondiale 2016.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles et à signer tout document à cet effet.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme des manifestations du centenaire de la Première Guerre mondiale, ainsi que tout avenant en lien avec celui-ci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - UTEU - 1 - ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CRÉDIT FONCIER 40, RUE DU BRITAIS

L'acquisition auprès du Crédit Foncier de France (CFF) de l'ensemble immobilier, sis au 40, rue du Britais, comprenant deux bâtiments, une maison de gardien et diverses dépendances, cadastré CL 57 et 514, pour une surface parcellaire de 6 300 m² environ, au prix de 2 000 000 € net vendeur est approuvée.

La ville pourra se voir substituer toute autre personne qui aurait la compétence de création d'un espace culturel.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - UTEU - 2 - RÉTROCESSION À LA VILLE DE LAVAL D'ESPACES PUBLICS SITUÉS ENTRE L'AVENUE DE MAYENNE ET LES RUES HÉBERT ET DU PRÉFET BONNEFOY PAR MÉDUANE HABITAT

L'acquisition des espaces ouverts au public, compris entre l'avenue de Mayenne et les rues Hébert et du Préfet Bonnefoy, auprès de Méduane Habitat, à titre gratuit, est approuvée.
Les frais sont à la charge de Méduane Habitat.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Jean-Pierre Fouquet ne prend pas part au vote en tant que représentant de la ville aux assemblées générales et administrateur au conseil d'administration de Méduane Habitat, ainsi que Alexandre Lanoë, Anane Boubberka, Anita Robineau, Nadia Caumont, Patrice Aubry, Sophie Lefort, Georges Poirier et Véronique Baudry, en tant que représentants de l'actionnariat de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - UTEU - 3 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ HYDROREP

Le protocole d'accord transactionnel, passé avec la société Hydrorep, concernant le marché de travaux relatif à la restauration d'un clarificateur de la station d'épuration est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ce protocole d'accord transactionnel avec la société Hydrorep.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - UTEU - 4 - DEMANDE D'ACHÈVEMENT DES PROCÉDURES D'URBANISME EN COURS PAR LAVAL AGGLOMÉRATION

La ville de Laval sollicite Laval Agglomération pour l'achèvement des procédures engagées.

Conformément à l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération vaut accord du conseil municipal pour l'achèvement des procédures de révision du plan local d'urbanisme, de transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et de modification de périmètres de monuments historiques par Laval Agglomération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Aurélien Guillot).

S 467 - UTEU - 5 - CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF UGAP D'ACHAT GROUPÉ DE GAZ NATUREL

La convention d'adhésion au renouvellement du dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que toute pièce liée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - PAGFGV - 1 - CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LE FONDS DE SOUTIEN DES EMPRUNTS À RISQUE

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention définissant les modalités de versement de l'aide du fonds de soutien pour les emprunts à risque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 467 - PAGFGV - 2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DIVERS INVESTISSEMENTS

Dans le domaine de la politique éducative, sportive et de proximité, la ville de Laval met en œuvre les projets suivants : plan numérique école, acquisition de matériels et logiciels informatiques pour la petite enfance, travaux divers dans le cadre du programme d'investissements 2016, équipements et matériels.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles concernant ces projets.

Le maire ou son représentant est autorisé à déposer toute autorisation d'urbanisme qui s'avérerait nécessaire à la réalisation de ces projets.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 11 février 2016.

La directrice générale adjointe
du secrétariat général
et des prestations administratives



Aurélie Varrain